Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Francis Paré

Date: 2025-11-26

À l'attention de l'Office des transports du Canada,

Je vous écris en tant que citoyen de Lac-Mégantic, témoin direct de la tragédie du 6 juillet 2013, et profondément préoccupé par le projet de voie de contournement ferroviaire proposé. Mon intention n'est ni d'alimenter un débat émotionnel ni d'entretenir la division : je souhaite présenter un témoignage personnel, mais aussi une analyse factuelle, rationnelle et exhaustive, afin d'éclairer vos travaux et décisions. Ce message sera également publié sur les réseaux sociaux pour assurer que les citoyens puissent suivre et comprendre mes observations.

1. Témoignage personnel et vécu de la tragédie

La nuit du 5 au 6 juillet 2013, j'aurais dû être au Musi-Café, mais un hasard de vie m'en a empêché. À 4 h du matin, les images à la télévision ont révélé l'irréparable.

Comme beaucoup de citoyens, j'ai d'abord cru que ma maison avait brûlé et que mes animaux étaient morts. J'ai vécu la peur, l'angoisse, et l'incertitude totale. J'ai dû prendre la lourde décision de faire euthanasier mon chien, déjà malade et traumatisé par l'explosion. Je n'ai pas pu dormir dans ma maison par peur, par les odeurs et par le bruit incessant des travaux sur le site de la tragédie.

Ce traumatisme est réel et profond, mais il n'est pas le moteur de ma position. Mon opposition au projet de contournement n'est ni émotionnelle ni personnelle, mais fondée sur la sécurité, la logique, l'environnement, et l'analyse de faits objectifs.

2. Faits connus et causes réelles de la tragédie de 2013

- Le train n'aurait jamais dû être stationné à Nantes. Avant cette décision, il était stationné à la gare de Lac-Mégantic, comme le préconisait le bon sens et les

pratiques de sécurité de l'époque. Si ce stationnement avait été maintenu, la tragédie n'aurait jamais eu lieu, et 47 personnes seraient encore en vie aujourd'hui.

- Les rapports du BST et des autorités judiciaires démontrent que la catastrophe de 2013 a été causée par :

    - Un seul conducteur sur un convoi de 72 wagons de matières dangereuses
    - Non-respect des règles d'immobilisation et inspections déficientes
    - Pratiques dangereuses et absence de supervision adéquate
    - Wagons contenant du pétrole plus volatile que ce qui était inscrit sur leurs étiquettes

-

Questions :

1. Pourquoi le gouvernement et l'administration municipale ont-ils autorisé le déplacement du train à Nantes, sachant que ce choix a créé un risque majeur ?
2. A-t-on jamais évalué de façon indépendante l'impact de ce stationnement sur la sécurité de la population ?
3. Si la gare de Lac-Mégantic était restée le lieu officiel de stationnement, pourquoi ne pas avoir maintenu cette option ?
4. Pourquoi ce même principe de prudence n'est-il pas appliqué pour le projet de contournement proposé ?

3. Le projet actuel ne répond pas aux causes réelles et présente des risques accrus

Le tracé proposé :

- Comprend une pente comparable à celle qui a mené à la tragédie
- Possède davantage de courbes serrées

- Travaille sur des milieux forestiers et hydriques sensibles, avec des impacts sur des sources d'eau potable
- Augmente les risques environnementaux à court et long terme
- Crée de nouvelles zones d'exposition pour les résidents, notamment à Nantes, Frontenac et Lac-Mégantic

Questions :

5. Comment ce tracé corrige-t-il les erreurs de supervision, de stationnement et de pratiques dangereuses de 2013 ?

6. Quelles analyses démontrent que ce tracé est réellement plus sûr que la voie actuelle ?

7. Pourquoi ne pas améliorer la voie existante, plutôt que de déplacer le risque vers de nouveaux quartiers ?

8. Quels sont les risques précis pour les puits privés, les nappes phréatiques, et l'environnement ?

9. Quelles mesures préventives concrètes sont mises en place pour limiter tout impact, et comment seront-elles contrôlées ?

10. Le tracé proposé a-t-il été comparé à des alternatives plus sécuritaires et moins perturbatrices ? Si oui, où sont ces études ?

4. Acceptabilité sociale et démocratie

- Frontenac : référendum officiel – 92,5 % opposés
- Nantes : sondage – 88,5 % opposés
- Lac-Mégantic : refus catégorique de référendum, malgré de nombreuses demandes citoyennes

La mairesse de Lac-Mégantic affirme publiquement qu'elle détient un "mandat fort" pour imposer le projet, tout en refusant un référendum. Elle utilise régulièrement le terme « Train meurtrier », entretenant la peur plutôt que d'aider la population à surmonter le traumatisme.

Les psychologues sont unanimes : déplacer le train par peur ne favorise en rien la guérison des citoyens. Alors pourquoi continuer ce projet malgré cette réalité ?

Questions :

11. Pourquoi la mairesse et son administration refusent-elles un référendum, alors que Frontenac et Nantes ont clairement exprimé leur opposition ?

12. Comment justifier la violation des principes démocratiques fondamentaux ?

13. Est-il légal et éthique d'imposer un projet coûteux et risqué sans consultation directe de la population la plus touchée ?

14. Pourquoi tente-t-on de faire taire ceux qui expriment des inquiétudes légitimes ?

15. Comment la municipalité garantit-elle que la majorité des citoyens ne sera pas mise en danger par ce tracé ?

5. Problèmes liés aux documents et études disponibles

- Le dossier public comprend 26 000 pages, ce qui rend la consultation exhaustive pratiquement impossible pour les citoyens.
- Des informations critiques sont noyées dans un volume immense, comme :
    - Risques hydrogéologiques
    - Perte de milieux humides et forestiers
    - Bruit et vibrations
    - Expropriations et impacts humains
-

Questions :

16. Comment l'OTC peut-il assurer que la consultation est réelle et transparente si aucune synthèse claire n'existe ?

17. Pourquoi aucune étude indépendante et complète n'a été effectuée pour comparer tous les tracés possibles ?

18. Comment le public peut-il vérifier les informations essentielles, si le volume de données rend toute analyse exhaustive impossible ?

6. Questions techniques sur la sécurité ferroviaire

19. Quelle sera la fréquence de passage des convois et le type exact de marchandises transportées ?

20. Comment garantir que le tracé pourra supporter les convois futurs sans compromettre la sécurité des citoyens ?

21. Quels protocoles de sécurité et d'urgence sont prévus en cas de déraillement ou d'incident ?

22. Comment protéger les puits privés, nappes phréatiques et cours d'eau à long terme ?

23. Quelle est la capacité réelle des mesures de mitigation pour bruit, vibrations et pollution ?

24. Les mesures prévues ont-elles été testées sur des scénarios extrêmes et indépendamment vérifiées ?

7. Demandes citoyennes concrètes

En tant que citoyen concerné et témoin du drame, je demande :

- Le refus immédiat du projet tel que déposé
- Une étude indépendante et complète sur tous les impacts environnementaux, sociaux et sécuritaires
- La tenue d'un référendum démocratique à Lac-Mégantic, pour que la population puisse se prononcer
- L'analyse sérieuse de toutes les alternatives, y compris l'amélioration de la voie existante
- L'inclusion des résultats de Frontenac et Nantes (92,5 % et 88,5 % contre) dans l'évaluation finale

Conclusion

La population de Lac-Mégantic mérite des décisions fondées sur des faits, la transparence, la sécurité et la démocratie, et non sur la peur, l'émotion ou la volonté d'une administration locale de faire taire les citoyens.

Je vous demande de prendre en compte toutes ces observations, d'y répondre point par point, et de publier ces réponses de manière intégrale sur votre site, afin que tous les citoyens puissent constater la rigueur et la transparence de votre démarche.

Ce message sera également diffusé sur les réseaux sociaux afin d'assurer la visibilité complète de ces enjeux.

Je vous remercie de votre attention.

Que voulons nous laisser aux futurs générations? Je ne cautionne pas ce projet, une catastrophe humaine et environnementale.

Francis Paré

Résident de Lac-Mégantic